

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2015 à 19H00 A CHARLIEU (Communauté de Communes)

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M CROZET Yves, Mme CALLEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Daniel PRETRE (St Pierre La Noaille)

Adoption à l'unanimité du PV de la dernière séance (15 octobre 2015)

TABLEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	37
Nombre d'absents non remplacés	4
Nombre de présents	33
Nombre de pouvoirs	1
Votes comptabilisés	34

A l'invitation du Président, l'assemblée observe un temps de recueillement en mémoire des victimes des attentats de Paris.

Compte-rendu des décisions du Président

- Contrat de vérification des extincteurs pour 3 ans (2015-2017) avec la société DESSAUTEL pour une vérification simple annuelle à 2,28 € HT/l'équipement vérifié et 15,92 € HT/vacation. Le coût annuel pour 100 extincteurs a été estimé à 243,92 € HT.
- Assurance statutaire 2016-2019 : Renouvelle la proposition de Groupama pour un contrat du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019, résiliable annuellement avec les taux de cotisations suivants : pour les agents CNRACL (avec franchise en maladie ordinaire de 10 jours ferme) : 6,50 % et pour les agents IRCANTEC (avec franchise en maladie ordinaire de 10 jours ferme) : 1,28 %
- Remises gracieuses pour la redevance déchets du Pays de Charlieu pour un montant total de 1 287,03 €.

- Etude faisabilité et maîtrise d'œuvre pour le réagencement de la médiathèque réalisée par le bureau d'étude FIGURAL. Rémunération : 12 % du montant total des travaux qui s'élève à 24 720 €.
- Frais de réparation du véhicule d'un usager de la déchetterie pour un montant de 455,10 € HT suite aux dégâts causés par un agent de la Communauté de Communes dans l'exercice de ses missions à la déchetterie.
- PIG : accord de subventions de 1 000 € à M LAURENT Gérard de BRIENNON, Mme DUMONT Brigitte de CHANDON, M et Mme QUEY Jean Pierre de POUILLY SOUS CHARLIEU et Mme PELLENARD Yvette de VILLERS pour des travaux d'économies d'énergie et une subvention de 1 000 € à Mme PRUDENT Renée de POUILLY SOUS CHARLIEU pour des travaux d'adaptation de son logement à la perte d'autonomie.



TOURISME CULTURE

- Intervention de M. Aurélien MOLLARD, directeur de l'Office de Tourisme sur la gestion du Muséo'parc

M. le Directeur de l'Office de Tourisme présente au Conseil Communautaire le diaporama du bilan d'activité du Muséo'Parc sur la saison 2015 et rend une analyse détaillée de la situation de cet équipement et de ses potentiels. La péniche-musée comptabilise 1154 entrées dont près de 70 % représente la clientèle groupe pour l'année 2015. La fréquentation des groupes (-1,86 %) et des individuels (+ 3 %) est stable. Le parc a connu une baisse de fréquentation pour les individuels de -28 % en grande partie attribuable à la canicule mais une forte augmentation de participation des groupes grâce au retour des centres de loisirs. Il comptabilise 1398 entrées dont 80 % sont de la clientèle individuelle. Le mini-golf compte 187 entrées dont 85 % sont de la clientèle individuelle. La fréquentation a augmenté de 34 %. Les recettes de l'année 2015 du Muséo'Parc ont augmenté de 3 % par rapport à l'année 2014. La question du devenir des bassins se pose du fait des problèmes récurrents de fuites. M Joël PALLUET indique que ces travaux de rénovation coûtent chers de plus il faudrait installer un système de traitement des eaux qui est onéreux. Cependant, il est important de garder au moins un de ces 2 bassins car les pédalos sont très appréciés par les enfants. Il a été constaté aussi un manque d'ombre sur le parc ce qui pose problème en cas de fortes chaleurs comme cette année avec la canicule. L'espace jeux pourrait être agrandi. La visite de la péniche pourrait se réaliser avec un audioguide afin de diminuer les couts de personnel. Plusieurs élus font remarquer que le minigolf est impraticable du fait de son revêtement inadapté qui cause beaucoup de rebond lors du jeu. Mme Christiane LONGERE explique qu'un travail de réflexion devra être fait par le groupe de travail car il est important de garder la mémoire du site qui a été créé autour du canal. M Bruno BERTHELIER ajoute qu'un cahier des charges pourrait être réalisé pour un bureau d'études afin de donner une orientation au projet. Il ajoute que le Muséo'Parc est une porte d'entrée de notre territoire grâce à la future voie verte. M Robert FRACHISSE ajoute que si des travaux doivent avoir lieu il est important de mettre le parc aux normes d'accessibilité. Le conseil communautaire missionne le comité de suivi pour travailler à la rédaction d'un cahier des charges de consultation d'un cabinet de maîtrise d'œuvre, afin d'inventorier et de phaser les travaux de rénovation à entreprendre.

- Validation de la convention de développement à l'éducation culturelle et artistique

Mme Pascale CAIRE-HENRY explique que le projet de convention avec la DRAC est désormais complet. En effet Charlieu-Belmont Communauté a répondu à l'appel à projet de la DRAC Rhône-Alpes en avril 2014 en vue de travailler à la rédaction d'une convention pluriannuelle (3 ans) pour le développement de l'éducation artistique et culturelle sur son territoire. La collectivité ayant abandonné l'organisation du Festival de l'Enfance, et ne proposant plus non plus la prise en charge d'intervenants culturels en milieu scolaire, cet appel à projet s'est présenté comme une action pour rééquilibrer l'action de la Communauté dans le domaine de la culture et de la jeunesse. L'objectif recherché est aussi de conforter les missions des acteurs culturels du territoire en les faisant participer à des projets qui intégreront cette convention.

Les conventions de développement culturel sont signées avec les EPCI pour une durée de 3 ans. Elles permettent de solliciter un budget compris entre 20 000 € et 30 000 € en fonction des projets présentés. Il s'agit de favoriser la présence artistique et culturelle sur les territoires avec un focus sur la jeunesse dans les temps de vie scolaire, péri et extra-scolaire. Il est nécessaire que ce soit des intervenants professionnels qui soient sollicités.

Le dossier comprenant toutes les actions proposées entre 2015 et 2017 autour du livre et du cinéma a été distribué aux élus.

Actions autour du livre :

- Réalisation du projet « Portraits d'après mémoires »
- Accueil d'un auteur dans le cadre d'une résidence sur le thème de la bande dessinée.

Actions autour du cinéma :

- Créations de films documentaires sur le thème de la soierie
- Projet cinéma autour de différentes techniques du cinéma d'animation
- Accueil de la caravane ensorcelée pour les écoles du territoire

A noter la charge de la communauté de communes correspond le plus souvent aux charges de personnel redéployées en interne pour conduire ce projet.

Mme Christiane LONGERE demande si un appel à candidature sera lancé auprès des structures bénéficiaires ? Mme Pascale CAIRE-HENRY répond que toutes les structures enfance jeunesse du territoire seront associées. M Bruno BERTHELIER ajoute que le but de cette convention est de créer un lien entre les différents acteurs du territoire.

Proposition : Autoriser M. le Président à signer une convention avec la DRAC et solliciter les financements suivants 30 000 € en année 1, 19 350 € en année 2 et 21 500 € en année 3 pour conduire les actions prévues dans la convention.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Subvention aux manifestations d'intérêt communautaire, modification du règlement d'intervention**

Proposition : Accorder 200 € pour la manifestation des marchés de Noël de Charlieu (l'enveloppe de 27 000 € sera ainsi consommée en 2015)

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

La commission tourisme propose de modifier le règlement d'intervention pour n'avoir en 2016 qu'une seule session d'examen des demandes qui sera étudiée au conseil communautaire du mois de juillet. Les associations devront transmettre leur demande avant le 15 juin. Plusieurs élus font remarquer que les associations qui organiseront leur manifestation avant le mois de juillet n'auront pas la réponse à leur demande de subvention. M Bruno BERTHELIER répond que toutes les associations seront informées de ce nouveau règlement et qu'aujourd'hui aucune manifestation n'est annulée s'ils n'ont pas la subvention de la Communauté de Communes. Mme Christiane LONGERE ajoute qu'il est important d'avoir le bilan de l'association en plus du bilan de la manifestation. M René VALORGE précise qu'il conviendra d'établir un autre règlement pour les manifestations qui ne peuvent pas rentrer dans ce cadre lié au tourisme ou la culture.

Proposition : Approuver les modifications du règlement d'intervention.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0



ENFANCE JEUNESSE

- Choix du délégataire - DSP multi-accueil Ecoche :

Le Président a fait suivre aux conseillers communautaires une note indiquant l'économie générale du contrat.

Mme Isabelle DUGELET indique que le contrat d'affermage sera consenti pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019. La future convention ne pourra pas faire l'objet d'une reconduction tacite.

L'offre de l'ADMR Multi accueil petit à petit est :

PÉRIODE	CONTRIBUTION CDC
CAPACITÉ 01/01/2016 au 31/12/2016 15 places	64 963,00 €
01/01/2017 au 31/12/2017 15 places	61 634,95 €
01/01/2018 au 31/12/2018 15 places	62 777,05 €
01/01/2019 au 31/12/2019 15 places	63 199,66 €

A noter en 2014 la contribution de la Communauté de Communes pour la gestion déléguée de cet équipement était de 72 323 €.

M Jean-Luc FAVARD demande s'il n'est pas préférable de faire une gestion unique de tous les multi-accueils du territoire ? M Robert FRACHISSE répond que ce serait la suite logique afin d'être égaux sur tout le territoire. Mme Isabelle DUGELET ajoute que cela est très complexe à mettre en place, mais que la réflexion est engagée. M Joël PALLUET demande pourquoi une baisse est constatée entre les contributions 2016 et celle de 2017. Camille POURROY précise que c'est le taux d'intervention de la CAF qui évolue à la hausse allégeant ainsi la part communautaire. Quant à la remontée en 2018-2019, Mme Isabelle DUGELET explique que cela traduit l'augmentation naturelle des frais de la structure.

Proposition : Retenir l'offre de l'association ADMR Multi-accueil « Petit à Petit » située à Ecoche et fédérée au sein de la fédération ADMR de la Loire et autorise M. le Président à signer le contrat de DSP.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- Réflexion sur la ludothèque intercommunale

Mme Isabelle DUGELET présente le diaporama réalisé par la commission enfance jeunesse le 3 novembre dernier. Mme Christiane LONGERE précise que gérer le stock de jeux suffisant n'est pas détachable de l'objectif final de faire rayonner le service sur tout le territoire. M René VALORGE ajoute qu'il faudra voir point par point les coûts lors d'une prochaine séance, l'objectif étant de desservir au mieux le territoire, tout en étant vigilant sur ce sujet comme sur bien d'autres sur la maîtrise des coûts de fonctionnement et

sur le ratio cout/service. Mme Christiane LONGERE souhaite que le Conseil soit informé sur les nouvelles modalités d'intervention au titre des Contrats Enfance Jeunesse.

Proposition : Favorable au recrutement d'un agent en CAE à 22h hebdomadaires pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2016 au plus tôt afin de répondre à l'objectif 1 à gérer le stock.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- Diverses conventions pour l'accueil de loisirs intercommunal

Les conventions de mise à disposition pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs intercommunal sont à renouveler pour l'année 2016, elles concernent le transport, les locaux et les frais d'entretien liés à l'utilisation de ces locaux. Elles sont à signer avec les communes d'Ecoche, Sevelinges, Cuinzier, Le Cergne Belmont et La Gresle.

Proposition : Autoriser M. le Président à signer les conventions.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

 **HABITAT**

- Validation du principe de plateforme pour la rénovation énergétique (ALEC42)

Rappel : une présentation des éléments a été faite lors du dernier conseil ; il s'agit de proposer sur le département un accompagnement, un parcours, aux particuliers qui envisagent des travaux de rénovation thermique mais qui ne sont pas éligibles au PIG (montage du dossier, conseils, analyse des devis, facilitation du prêt bancaire...)

Proposition : Intégrer le dispositif de plateforme énergétique et accepter une dépense de 2 725 € pour 2016

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- Mutualisation des protocoles CEE (dans le cadre du PIG)

Proposition : Valider le principe de mutualisation des CEE recueillis par l'ANAH dans le cadre des travaux entrant dans le dispositif PIG au niveau départemental pour des actions collectives (estimation 7 000€ récoltés sur 3 ans et sur l'ensemble du département)

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- Présentation de l'avenant au PIG

Le conseil départemental a fait suivre un projet d'avenant à la convention PIG pour proposer 2 prestations à solliciter par l'EPCI sur bon de commande, elles concernent :

-Mobiliser, en cas de besoin, la prestation **visite diagnostic d'un habitat indigne** et prendre en charge le coût unitaire de 360 €

-Mobiliser, en cas de besoin, la prestation **accompagnement sanitaire et social renforcé** et prendre en charge le coût unitaire de 430 €

Le bureau n'est pas favorable à cet avenant dans la mesure où les prestations en question sont aujourd'hui traitées par les communes avec une implication forte des élus et avec des réponses au plus près des personnes concernées (et avec effet sur le long terme).

Proposition : Ne pas valider cet avenant.

Le Conseil à l'unanimité ne souhaite pas valider l'avenant.



ENVIRONNEMENT

Conventions de facturation de la redevance « boues » :

M Joël PALLUET rappelle qu'une convention est déjà effective avec La Lyonnaise des Eaux pour les communes de La Gresle et Vougy et il s'agira de passer une convention entre Charlieu-Belmont Communauté et :

- SAUR et la commune de Charlieu,
- SAUR et la commune de Belmont de la Loire,
- VEOLIA et la commune de Cuinzier,
- VEOLIA et le SIEVS représentant les communes de Maizilly, Saint Denis de Cabanne et St Pierre La Noaille,
- VEOLIA et le SIADEP représentant les communes de Briennon, Chandon, Jarnosse, La Bénisson Dieu, Nandax, Pouilly sous Charlieu, Saint Hilaire sous Charlieu, Saint Nizier Sous Charlieu, Saint Pierre la Noaille et Villers,
- Sevelinges,
- Arcinges,
- Le Cergne,
- Mars,
- Ecoche,
- Belleroche.

2 modèles de convention seront utilisées en fonction de la gestion en régie ou non de la facturation par la commune concernée.

M Robert FRACHISSE demande si un système de facturation est déjà mise en place sur l'ex-pays de Charlieu pour le traitement des boues ? M Joël PALLUET répond que oui mais à des tarifs différents selon les communes.

Proposition : Autoriser le Président à signer les différentes conventions qui reprennent toutes un tarif unique de 1 € annuel par foyer. La dépense est prévue au budget annexe traitement des boues.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0



THD

Convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations

M Robert FRACHISSE explique d'afin de financer la part non couverte par le secteur concurrentiel la Caisse des Dépôts et Consignations a été sollicitée comme suit : un prêt de 750 000 en 2016 – de 750 000 € en 2017 - de 750 000 € en 2018 - de 600 000 € en 2019 – de 600 000 € en 2020.

Pour 750 000 € au taux de 1.75 % (principe taux révisable livret A +1 point) sur 40 ans :

- Echéances trimestrielles et amortissement constant : 262 424.69 € d'intérêts
- Echéances trimestrielles et échéances constantes : 292 347.05 € d'intérêts

- Echéances semestrielles et amortissement constant : 264 628.52 € d'intérêts
- Echéances semestrielles et échéances constantes : 294 612.37 € d'intérêts

Proposition : Retenir la solution la moins coûteuse en intérêts à savoir échéances trimestrielles et amortissement constant du capital et autoriser le Président à signer le contrat global sur 5 ans avec la Caisse des Dépôts pour un prêt de 3 450 000 €.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0



DECHETS MENAGERS

- **Admissions en non valeurs ou créances éteintes :**

Proposition : Admettre en non-valeur 13 187,05 € sur le budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu, passe 3 537,36 € en créances éteintes sur le budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu, admet en non-valeur 1 101,31 € sur le budget ménagers Canton de Belmont et passe 703,66 € en créance éteintes.

M Yves THORAL demande quel pourcentage cela représente par rapport au budget déchets ménagers ? M Henri GROSDENIS répond que cela est minime (le montant total de redevances annuel représente 1 850 000 €).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Choix du prestataire de collecte pour le nouveau marché**

M Henri GROSDENIS informe que la consultation pour le contrat de collecte ordures ménagères et des cartons des artisans commerçants pour l'ensemble du périmètre de la collectivité et pour une durée de 5 ans a eu lieu. Le classement des offres a été transmis aux conseillers communautaires. M. GROSDENIS, Vice-président, présente les offres de BM Environnement et de la SECAF Chamfray. La Secaf Chamfray propose 2 variantes :

- la collecte latérale : Le camion circule avec un chauffeur uniquement. Les bacs sont collectés grâce à un bras latéral. Une communication importante devra être faite auprès des usagers afin qu'ils positionnent leur bac correctement sur la chaussée.
- Poste de travail : Le camion circule avec un chauffeur et un ripper mais les tournées commencent plus tôt et finissent plus tard (la Communauté évite l'achat d'un autre camion donc d'un nouvelle équipement).

Les jours de collecte changeront au 1^{er} janvier 2016.

Proposition : Retenir la SECAF CHAMFRAY avec la variante collecte latérale ce qui implique une phase de test en 2016 avant une possible extension à la plupart des communes en 2017 et autoriser M. le Président à signer le marché.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

M René VALORGE félicite le travail de M Henri GROSDENIS et des agents M Franck CHARRIER, M David BAUDIER, M David BALTHAZARD pour leur implication durant la mise en place de la RGI sur le Canton de Belmont. M Henri GROSDENIS remercie les communes également pour leur participation notamment lors des permanences de livraison des bacs.



MAISON DES SERVICES/ECOLE DE MUSIQUE

- Conventions d'occupation de locaux

Mme Isabelle DUGELET explique que les conventions d'occupation des locaux par les services du Département, l'ASOIE, la CPAM sont prêtes ainsi que celle pour l'Entraide sociale.

Pour le Département et la CPAM les locaux sont mis à disposition moyennant un loyer et des charges en lien avec les surfaces occupées. Pour l'ASOIE la mise à disposition est gratuite.

Pour l'école de musique une convention d'objectifs est proposée pour 2016, elle intègre la mise à disposition de locaux et elle prévoit l'attribution d'une subvention de 30 000 € à l'association;

Pour l'harmonie une simple convention d'occupation de locaux est proposée.

Mme Isabelle DUGELET ajoute que la Mission Locale refuse pour l'instant de payer un loyer. M René VALORGE rappelle que la collectivité leur verse 85 € par jeune suivi du territoire et qu'il convient de faire évoluer ce tarif pour qu'il soit variable selon le degré d'accompagnement des jeunes. M René VALORGE demande à ce que chaque commune revoie la liste des jeunes suivis par la Mission Locale en 2014 et lui fasse remonter toutes les anomalies constatées.

Proposition : Autoriser M. le Président à signer les conventions avec le Département, la CPAM, l'ASOIE, l'Entraide sociale, l'école de musique et l'harmonie de Charlieu avec une subvention de 30 000 € en 2016 versée à l'école de musique.

M Jérémie LACROIX explique qu'il s'abstient car le Département loue des bureaux au sein de la Maison des Services or il possède des locaux à Charlieu qui restent inutilisés.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1

- Règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur accompagne tous les projets de convention.

Proposition : Valider le règlement intérieur de ce bâtiment qui s'impose aux utilisateurs

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0



FINANCES

- Présentation des décisions modificatives :

DM BUDGET PRINCIPAL			
Motifs			
EN INVESTISSEMENT subvention d'équipement versée pour les implantations sur ZA intercommunale de Charlieu, et vente de terrain EN FONCTIONNEMENT : mise en conformité des recettes. Financement ADS moindre (investissement)			
FONCTIONNEMENT			
dépenses		recettes	
67441 Versement budget annexe ADS	- 5 000,00 €	74124 Dotation d'intercommunalité	- 37 585,00 €
		74 126 Dotation de compensation	- 5 325,00 €
60632 Fournitures de petits équipements (réserves)	-21 740,00 €	7325 FPIC	- 9 830,00 €
		70872 Remboursement par budgets annexes	26 000,00 €
Total	-26 740,00 €	Total	- 26 740,00 €
INVESTISSEMENT			
dépenses		recettes	
prog 42 2042 Subvention d'équipement versée	4 000,00 €	024 Produit de cession -vente terrain SAS POTAIN TP	70 400,00 €
Prog 21 Maison des services (dont 40 000 € réserves)	66 400,00 €		

Proposition : Valider la décision modificative du budget principal ci-dessus.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

DM 1 ENFANCE JEUNESSE			
Motifs			
EN FONCTIONNEMENT : régularisation mineure			
FONCTIONNEMENT			
dépenses		recettes	
673 titres annulés sur exercices antérieurs	10,00 €	7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	10,00 €
Total	10,00 €	Total	10,00 €
INVESTISSEMENT			
dépenses		recettes	
Total	0,00 €	Total	0,00 €

Proposition : Valider la décision modificative du budget enfance jeunesse ci-dessus.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

DM BUDGET OM Charlieu			
Motifs			
EN INVESTISSEMENT RAS			
EN FONCTIONNEMENT Intégration régularisation des coûts de traitement par le SEEDR de 2014, baisse en 2015 des coûts de collecte, régularisation des charges de personnel (dont une partie financée par le budget OM Belmont), révision des recettes			
FONCTIONNEMENT			
dépenses		recettes	
658-01 Traitement service déchetterie	6 000,00 €	758-01 Produits de gestion courante (eco organisme)	- 20 000,00 €
658-03 Traitement tri sélectif	3 000,00 €	758-03 Produits de gestion courante (eco emballages)	- 20 000,00 €
658-04 Traitement Ordures ménagères	35 000,00 €	64198-01 Remb. rémunération de personnel	- 10 000,00 €
6411-01 Rémunération déchetterie	5 000,00 €	706 Produit des services (RGI)	30 000,00 €
6411-06 Rémunération RGI	22 000,00 €	7714 Recouvrement non valeurs	500,00 €
6742-01 Subvention SIEL (déplacement candélabre)	1 000,00 €	7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 500,00 €
611-01 Collecte déchetterie	- 20 000,00 €	7087 Remboursement de frais par autres budgets *	16 000,00 €
611-03 Collecte tri sélectif	- 20 000,00 €	70388 Reprise de matériaux	12 000,00 €
611-04 Collecte Ordures	- 20 000,00 €		
Total	12 000,00 €	Total	12 000,00 €
INVESTISSEMENT			
dépenses		recettes	
Total	0,00 €	Total	0,00 €

Proposition : Valider la décision modificative du budget ordures ménagères Pays de Charlieu ci-dessus.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

DM BUDGET Ateliers partagés			
Motifs			
Amortissement des bâtiments 83 236 € par an sur 15 ans Amortissement des subventions 21 500 € pour an et 20 000 € an sur 15 ans			
FONCTIONNEMENT			
dépenses		recettes	
6811 Amortissement immeubles de rapport	84 000,00 €	777 Quote part subvention d'investissement	42 000,00 €
023 Virement à l'investissement	- 39 000,00 €		
61522 Bâtiments (réseves)	- 3 000,00 €		
Total	42 000,00 €	Total	42 000,00 €
INVESTISSEMENT			
dépenses		recettes	
040 -1312 Subvention transférée	22 000,00 €	040 -28132 Immeubles de rapport	84 000,00 €
040-1313 Subvention transférée	20 000,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	- 39 000,00 €
prog 02 2313 constructions	3 000,00 €		
Total	45 000,00 €	Total	45 000,00 €

Proposition : Valider la décision modificative du budget ateliers partagés ci-dessus.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0



ECONOMIE

- Aide à l'implantation SAS POTAIN TP

M Jean-Luc MATRAY rappelle que, par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le Règlement d'intervention de l'aide « Raccords Communauté » mis en place sur les Zones d'Activités Intercommunales de Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Briennon et Saint-Denis-de-Cabanne.

Cette aide est attribuée aux entreprises qui achètent un terrain intercommunal desservi et non loti et qui par conséquent procèdent à des travaux de raccordement aux réseaux France Télécom, EDF, gaz et eau potable à proximité de leur lot.

La subvention s'élève à hauteur de 100% du coût HT de ces raccordements réalisés par le porteur de projet dans la limite d'un plafond de 4 000 € par projet.

Cette aide est assujettie à la réglementation de minimis.

Par délibération en date du 22 mai 2014, Le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'un terrain d'une superficie d'environ 4 000 m² sur la ZA du Brionnais à la SCI Potain des Gros Buissons au prix de vente de 15 € HT/m² et ce, pour le projet de la SAS POTAIN TP de construire un bâtiment d'une superficie de 485 m²

afin d'accueillir les services administratifs de la société dont le siège est situé à Fleury-la-Montagne, soit 15 personnes.

La vente du terrain a été réalisée en novembre 2014 et les travaux sont aujourd'hui achevés. Ainsi, Monsieur Philippe POTAIN, dirigeant de la SCI Potain des Gros Buissons, a sollicité Monsieur le Président de la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté, par courrier en date du 30 Septembre 2015, afin d'obtenir l'aide « Raccords Communauté » à hauteur de 4 000 €, en nous joignant une facture acquittée ;

Proposition : Approuver l'attribution de l'aide « Raccords Communauté » au profit de la SCI Potain des Gros Buissons à hauteur de 4 000 € (à inscrire en investissement au budget principal).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0



DIVERS

- **Groupe de travail santé** : M René VALORGE explique que 3 projets médicaux sont en cours sur le territoire :
 - A Belmont (dans l'ancien siège de la Communauté de Communes) projet porté par l'association Liens en Roannais, qui devrait regrouper 2 médecins salariés et d'autres professionnels.
 - A Pouilly sous Charlieu : Une maison médicale pluridisciplinaire regroupant 3 médecins, une pharmacie et un kinésithérapeute dans un bâtiment construit par la commune.
 - A Charlieu (dans le site de l'hôpital) : Projet porté par 6 médecins actuellement dans des locaux inadaptés.Un rendez-vous est prévu début décembre à l'ARS, le but étant de montrer la complémentarité des 3 projets, pour assurer une couverture équilibrée du territoire et enrayer la chute de la démographie médicale avec aujourd'hui 13 médecins seulement soit 1 pour 1800 patients

- **Bibliothèques** : Une note est remise à tous. Le département supprime les fiches de prêts dans les livres. Le personnel des bibliothèques pourrait être formé à l'utilisation d'un logiciel de gestion. Cette formation couterait 290 € par personne pour 4 jours subventionnée à hauteur de 40 % par le Département. Le logiciel coûterait 650 €/an. Une démarche sera entreprise pour coordonner le positionnement de toutes les bibliothèques communales et envisager un équipement réfléchi en commun et des formations métier conjointes en lien avec la MDL et la Médiathèque intercommunale.